

**AVIS PUBLIC**

**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 240-28 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 240  
RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE  
MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE AFIN D'ASSURER  
LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 20-557 DE LA  
MRC DES MASKOUTAINS CONCERNANT LA GESTION DE  
LA FONCTION COMMERCIALE**

**(Ensemble du territoire de la Ville)**

La soussignée donne avis public à l'effet que le Conseil municipal, suite à l'adoption du projet de règlement numéro 240-28 par la résolution numéro 22-707, en date du 7 novembre 2022, tiendra une assemblée publique de consultation le **21 novembre 2022**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

Le règlement projeté vise à modifier le *Règlement numéro 240 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* afin d'assurer la concordance au *Règlement numéro 20-557 de la MRC des Maskoutains concernant la gestion de la fonction commerciale*.

Le règlement projeté aura, notamment, pour conséquence d'encadrer la réutilisation des bâtiments non agricoles existants, tout en s'assurant d'une cohabitation harmonieuse avec les usages et les activités agricoles à l'aide de différents critères.

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville et également au greffe de l'hôtel de ville, en communiquant au 450-778-8300, poste 8317.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 9 novembre 2022.

La greffière de la Ville,



Crystel Poirier, L.L.L., OMA